

# BULLETIN DU CENSEUR.

FRANCE.

PARIS, 12 — 22 septembre 1814.

LA commission des pétitions de la chambre des députés s'occupe en ce moment de l'examen d'une plainte extrêmement grave, relative à un marché qui vient d'être passé dans les bureaux du ministère de la guerre, et duquel il résulterait une dilapidation des deniers publics d'environ six millions. Il paraît que le fait qui a donné lieu à cette plainte, c'est l'adjudication de la fourniture des vivres-pain de l'armée à la compagnie Ouvrard et Doumerc, à raison de 21 cent. par ration, préférablement à la compagnie Hellot, qui offrait de faire les mêmes fournitures à 19 cent. et demi, et qui présentait, et au-delà, toutes les garanties exigées par le cahier des charges. Le public, qui est déjà instruit de cette affaire, en attend l'issue avec une juste impatience. Il espère que, dans cette circonstance, la chambre des députés se montrera digne de la confiance de la nation, en usant avec sagesse et fermeté du droit dont elle est essentiellement investie, de veiller à la conservation des deniers de l'Etat, et de livrer à l'action des lois constitutionnelles tout fonctionnaire qui se serait permis d'en détourner l'emploi.

Une annonce, insérée dans la *Gazette de France* du 16 de ce mois, avait fait croire à quelques personnes que la chambre avait déjà appelé le ministre de la guerre dans un comité secret: nous pouvons affirmer qu'il n'en est rien.

— Au moment où le ministère s'occupe, avec une si honorable persévérance, du rétablissement de la censure, nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connaître les instructions que le chef de cette institution libérale donnait à ses subordonnés sous le dernier gouvernement, et l'esprit dans lequel il leur enseignait à exercer leur noble ministère. Nous avons sous les yeux deux directions, que M. le baron de Pommereul avait faites, l'une pour les imprimeurs, et l'autre pour les censeurs. Nous regrettons que l'étendue de ces pièces ne nous permette pas de les rapporter en entier; mais nous allons en faire l'analyse, et nous citerons textuel-

*Bull.* — N°. 11.

lement les passages qui nous paraissent les plus remarquables.

L'objet que se propose M. de Pommereul, dans les instructions qu'il donne aux imprimeurs, c'est d'empêcher qu'aucune espèce d'ouvrage n'échappe à l'opération de la censure, et qu'il ne paraisse dans le monde aucun écrit incirconcis. On ne saurait croire jusqu'où il porte pour cela la prévoyance. Manuscrits, réimpressions, livres d'église et de prière, ouvrages périodiques, catalogues, agenda, notes, registres, adresses, cartes de visite, etc. etc. etc., rien n'échappe à son attention; il est pour la censure une véritable providence; il détermine, avec la précision la plus rigoureuse, tous les devoirs des imprimeurs avant, pendant ou après l'impression de toutes sortes d'ouvrages, depuis la simple carte de visite jusqu'au manuscrit le plus important; en un mot, il prend ses mesures pour pouvoir toujours dire *quel est l'emploi actuel de toutes les presses.*

Voici la première instruction qu'il donne aux imprimeurs, sur les manuscrits: « Aussitôt qu'un imprimeur » reçoit des mains d'un auteur le manuscrit de son » ouvrage, il doit en prendre lecture, pour se con- » vaincre *qu'il ne renferme rien qui puisse porter » atteinte aux devoirs des sujets envers le souverain.* » Cet examen préliminaire est une espèce de censure » que l'imprimeur exerce, et à laquelle il doit se livrer » avec le *sentiment intime de la noblesse de son état » et de l'importance de ses fonctions.* Il doit donc, sans » hésiter, et tout calcul d'intérêt mis à part, refuser » son ministère pour la promulgation d'un livre qu'il a » jugé pernicieux. » En lisant ces paroles remarquables d'un grand inquisiteur de la censure, on aime à se représenter un imprimeur, mutilant, dans l'intérêt du souverain et sous les yeux des auteurs, les œuvres immortelles d'un Buffon, d'un Rousseau, d'un Montesquieu, ou de tel autre de nos grands écrivains; et l'on ne peut s'empêcher de convenir que cet imprimeur n'exerce effectivement des fonctions très-hautes, et surtout éminemment utiles et raisonnables.

M. de Pommereul entre ensuite dans le détail des autres devoirs des imprimeurs, tant à l'égard des manuscrits que des autres ouvrages d'impression; et, après avoir bien pris ses précautions pour que rien ne puisse éviter le fatal ciseau, il termine par ces considérations générales, écrites avec un air particulier de franchise

et de bonne foi, et bien faites pour honorer les sentimens de leur auteur : « Les vues libérales et bienfaitantes de Sa Majesté ne tendent qu'à rendre à la plus belle découverte de nos temps modernes *tout son lustre et toute sa dignité*. Dans ses intentions, les imprimeurs, associés à l'enseignement des bonnes doctrines, auxiliaires utiles des hommes de lettres et des savans, rempliront dans la société une sorte de ministère d'autant plus important, qu'il assure la libre communication des esprits, la propagation des lumières et le maintien des maximes nationales. M. le directeur général s'estime heureux d'avoir été appelé, par le choix honorable du souverain, à diriger cette noble profession, et il se glorifiera d'avoir à lui rendre compte du bon esprit dont elle sera désormais animée, et à désigner à sa bienveillance les imprimeurs qui auront bien mérité de la patrie et des arts. »

On voit que ce n'est pas seulement d'aujourd'hui que l'on a considéré la censure comme favorable à la liberté de la presse ; et tout ce que M. le ministre de l'intérieur a pu dire à cet égard, est certainement justifié par les réflexions que je viens de citer du ministre de la censure sous Bonaparte.

M. de Pommereul est beaucoup moins précis et moins circonstancié dans les instructions qu'il adresse aux censeurs que dans celles qu'il donne aux imprimeurs ; cette différence était commandée par les convenances : les lumières de MM. les censeurs lui indiquaient assez qu'il n'avait pas besoin d'entrer dans de grands détails pour leur faire comprendre les intentions bienfaisantes de l'Empereur ; aussi se tient-il à leur égard dans des généralités ; il a soin seulement que ces généralités embrassent tout ; après quoi, il ajoute : « L'intention libérale de Sa Majesté est qu'à ces exceptions près, la presse jouisse d'une entière liberté. »

— On dit que le ministère cherche à faire supprimer la liberté de la presse, par la crainte de l'abus que nous pourrions en faire. Il nous semble qu'un moyen infaillible de savoir si cette crainte est fondée, serait d'examiner qui, depuis six mois, a le plus usé de cette liberté, dans l'intérêt des lois, du bon ordre et de la morale publique, des ministres, ou de la nation. Nous avons beaucoup de peine à croire que le résultat de cet examen fût à l'avantage des ministres ; et s'il était fait avec une sévère impartialité, on finirait peut-être

par trouver que la censure est beaucoup moins nécessaire pour les hommes qui la repoussent que pour ceux qui la demandent.

— Nous avons annoncé, dans l'un de nos Bulletins, que plusieurs membres du parlement de Paris avaient protesté contre la constitution du 4 juin : voici une lettre de M. de G..., ex-président de l'ancien parlement de \*\*\*, écrite, le 12 juillet dernier, à M. le maire de C..., qui prouve que M. l'ex-président ne reconnaît pas non plus notre nouvelle constitution, et qu'il considère la féodalité comme se trouvant rétablie de plein droit depuis le retour des Bourbons, et nonobstant toute loi contraire.

« Mon fils me mande, monsieur, qu'il part pour  
 » le c..., ou il va passer, quelques jours, avec sa  
 » femme, je ne doute, nullement, de la réception  
 » qui leur aura été faite, ils auront été recus comme  
 » représentans, naturellement, le seigneur et étant  
 » des autres lui même. J'ay d'autant lieu de le croire  
 » que je sçay, qu'à St. erblon, la garde nationale  
 » s'est mise sous les armes pour recevoir M<sup>lle</sup> de n...,  
 » et qu'elle y a été Recue avec tous les honneurs imma-  
 » ginables et mes enfans avaient plus de droit a une  
 » pareille Reception, dans ma terre, qu'elle a cha-  
 » teuretard dont son père n'était, même, pas seigneur.  
 » La première lettre que je recevray de mes enfans me  
 » donnera des détails sur la feste qui aura eu lieu, on  
 » aura dansé, mon cidre aura coulé pour les paisans et  
 » mon vin, pour vous, monsieur, et les notables de la  
 » paroisse, je ne le regreté point, je suis, seulement,  
 » désolé que la santé de ma fille m'ait retenu ici et  
 » m'ait empêché de joindres mes transports, mes acla-  
 » mations aux votres et de crier, avec vous, en cœur,  
 » vive le roy. Recevez en tous mes regrets et ne dou-  
 » tez pas des sentimens avec lesquels, je suis, Monsieur,  
 » Votre serviteur,

» Signé : le président de G... »

Je vous de transcrire la lettre de M. l'ex-président avec la plus scrupuleuse exactitude. Cette pièce était trop curieuse pour que je m'avisasse d'y faire les moindres changemens ; et d'ailleurs les petites irrégularités qu'elle présente dans la forme, ne font que mieux ressortir le mérite du fond. On remarquera peut-être que M. le président n'est pas très-fort sur l'orthographe ;

mais aussi comme il paraît bien savoir son droit féodal ! Comme il se montre instruit des privilèges de sa terre et de sa prééminence sur celle de mademoiselle de N... ! Et puis, comme il est généreux envers ses sujets ! Comme il se réjouit de voir couler pour eux son cidre et son vin ! On peut prévoir déjà que si la contre-révolution arrive heureusement à sa fin, et qu'elle replace M. de G... sur son trône de le C..., son gouvernement sera tout-à-fait paternel, et qu'on ne verra sous son règne que des sujets heureux. Certes, quand on se montre si bon seigneur que M. l'ex-président de G..., on est bien pardonnable de ne pas savoir l'orthographe ; et d'ailleurs, est-il de la dignité d'un seigneur de savoir l'orthographe ? Il n'y a que la manie des innovations et la fureur des systèmes qui aient pu déterminer les hommes d'un certain rang à apprendre l'orthographe ; et tout doit nous faire désirer de voir renaître l'âge heureux où les seigneurs ne savaient pas même lire.

Il paraît que les choses ne se sont pas passées au C. au gré des désirs de M. le président. M. le maire, qui paraît avoir sur la restauration d'autres idées que son seigneur, n'a pas cru devoir faire tirer le canon pour recevoir son fils et sa bru ; il n'a point envoyé la garde nationale à leur rencontre, on n'a point dansé, on n'a point bu le cidre de M. le président, et les nobles enfans du seigneur légitime ont été reçus comme des bourgeois. Ô temps ! ô mœurs !

— Il paraît, depuis le commencement de ce mois, un Journal intitulé : *Journal général de France*. On dit que le plan de ce Journal a été conçu dans le ministère ; qu'il est rédigé sous son influence, et destiné à défendre ses opérations : sa devise semblerait justifier cette assertion. On sait que les mots *vérité*, *impartialité*, *franchise*, sont devenus les expressions les plus familières des ministres ; et s'ils fondaient un Journal, ils ne pourraient manquer d'en composer leur épigraphe. Mais à quel fin auraient-ils créé le *Journal général de France* ? Tous ceux qui existaient déjà n'étaient-ils pas les journaux du ministère ? Ne sont-ils pas tous à ses ordres, et toujours disposés à publier ou à taire tout ce que les ministres désirent qu'on taise ou qu'on publie ?

— Quand la philosophie se plaignait des vices de nos institutions et en demandait la réforme, on ne cessait de déclamer contre elle ; aujourd'hui que tous ses efforts tendent à les défendre, on déclame plus que jamais

contre la philosophie. On l'accuse d'orgueil, d'insubordination, d'esprit de système; et, tandis qu'on reproduit contre elle tous les lieux communs auxquels elle a toujours été en butte, on ne cesse de vanter le passé aux dépens du présent, on mine sourdement les institutions nouvelles, et l'on s'efforce de ressusciter les anciennes. Nous demanderons quel est le moyen de concilier les reproches qu'on fait aujourd'hui à la philosophie, avec ceux qu'on lui adressait autrefois, et quels sont les hommes qu'il faut accuser d'esprit de système, de ceux qui défendent des lois existantes en harmonie avec l'état actuel de nos mœurs et de nos lumières, ou de ceux qui voudraient faire revivre des lois abrogées, oubliées et contraires à toutes les idées actuellement reçues ?

— Tandis que des nouvelles de Madrid annoncent que les adresses de félicitation continuent d'arriver au Roi, de toutes les parties du royaume, on apprend de Cadix que le capitaine-général de la province de ce nom vient de faire une proclamation, dans laquelle il déclare que se considérant comme en état de guerre (sans doute avec les habitans), il va nommer une commission militaire pour faire punir, avec la célérité que les circonstances exigent, les perturbateurs et les traîtres qui parleraient directement ou indirectement contre la souveraineté de Ferdinand VII, ou qui refuseraient d'obéir *aveuglément* aux ordres de ce monarque.

— L'abondance des matières ne nous a pas permis de rapporter, dans le dernier Bulletin, une lettre de l'empereur Alexandre, qui nous semble extrêmement digne de remarque : elle est adressée à M. le comte de Romansow, son ministre des affaires étrangères, qui lui avait demandé sa démission.

« Comte Nicolas Petrowich, en conséquence de la demande que vous m'avez faite pendant mon absence, et que vous avez renouvelée récemment, je vous décharge du soin des affaires que je vous avais confiées. Vous connaissez assez le cas que je fais de vos services, pour juger combien il m'en coûte de me rendre à vos désirs à cet égard : j'espère qu'aussitôt que votre santé vous le permettra, votre amour pour la patrie vous déterminera à lui être encore utile par votre savoir et votre expérience. Recevez, à cette occasion, l'expression réitérée de ma reconnaissance, pour tous les services que vous lui avez rendus, et l'assurance de mon invariable estime. »

On ne saurait trop admirer le tour noble et délicat

de ces remerciemens; ils contrastent d'une manière bien honorable pour l'empereur Alexandre, avec le langage intéressé dont se servent la plupart des princes, particulièrement dans le midi de l'Europe. A Turin, à Rome, à Madrid, un prince remercie son ministre des services qu'il a rendus à sa personne sacrée; à Pétersbourg, et dans la plupart des états du nord, les chefs des gouvernemens trouvent plus noble de s'oublier eux-mêmes, et de ne voir que le bien fait à la patrie. En cela, il faut convenir que les souverains du nord montrent non-seulement une ame plus élevée, mais encore un esprit beaucoup plus sage et plus éclairé que quelques souverains du midi; ils ne trouvent point qu'un prince s'abaisse et compromette son autorité en cédant aux progrès des lumières et de la civilisation. On ne voit point chez eux de petits brouillons, de petits intrigans s'affubler des bizarres vêtemens des hommes du treizième siècle, s'armer de rondaches et de pertuisanes, et former une ridicule croisade contre l'opinion publique et la marche irrésistible de l'esprit humain. S'il existait dans leurs états une ligue aussi insensée, on ne les verrait point se mettre à sa tête (comme en Espagne); ils savent que la conduite la plus sûre et la plus honorable pour les princes c'est de céder à l'influence des mœurs et de l'esprit public; et, tant qu'ils resteront fidèles à ces nobles et sages principes, ils seront sûrs d'éviter les révolutions au-devant desquelles certains princes du midi semblent se précipiter.

— Le superbe édifice du Val-de-Grâce va, dit-on, être rendu à sa destination primitive; des religieuses doivent y remplacer les militaires malades ou blessés; on aura soin auparavant, sans doute, de purifier l'église, et d'exorciser les salles par d'abondantes aspersions d'eau bénite.

— On a récemment traduit de l'anglais une petite brochure d'un très-grand intérêt. C'est un résumé de témoignages donnés devant un comité de la chambre des communes sur la traite des nègres. L'auteur examine successivement dans trois chapitres différens; 1<sup>o</sup>. quelle idée on doit se faire des Africains; 2<sup>o</sup>. comment ils sont faits esclaves; 3<sup>o</sup>. comment ils sont traités à bord des vaisseaux sur lesquels ils sont transportés dans les colonies européennes. Il résume, dans un quatrième chapitre, les faits rapportés dans les trois premiers, et il conclut pour l'abolition de la traite.

Les faits relatés dans ce petit écrit sont appuyés sur des témoignages nombreux, et qui paraissent irrécusables : ces faits sont tels qu'il est impossible, après les avoir lus, de se défendre d'une sorte d'horreur pour l'infâme trafic contre lequel l'auteur réclame. On se demande d'où peut venir, en France, l'espèce d'assentiment que l'opinion publique donne à ce commerce, ou du moins l'indifférence avec laquelle elle le souffre. Je crois que l'ignorance où nous sommes de la manière dont il se fait, entre pour beaucoup dans nos dispositions à cet égard ; mais je crois que notre tolérance vient surtout des efforts que fait le gouvernement anglais pour obtenir son abolition. Rien ne nuit plus, dans notre esprit, à l'intérêt qu'inspirent les nègres, que l'extrême commisération que leur témoignent les Anglais. Nous avons beaucoup de peine à croire à cette pitié des Anglais pour les Africains, et notre incrédulité est peut-être assez naturelle, quand nous considérons la manière impitoyable dont ils ont traité nos prisonniers sur leurs affreux pontons. Le peuple anglais ne mérite point qu'on croie aux sentimens d'humanité qu'il fait éclater pour les noirs, quand il a traité les blancs avec tant de barbarie. Cependant, il ne faut pas que son inhumanité envers nous nous rende cruels envers d'autres peuples. Prenons garde que les préventions qu'il nous a inspirées, dans la dernière guerre, ne nous fassent pas faire autant de fautes que le ridicule engouement que nous avions pour lui avant la révolution. Les principes libéraux qu'affiche son gouvernement lui acquièrent en Europe une popularité qui peut nous devenir funeste. Ne soyons pas, si l'on veut, les serviles imitateurs de l'Angleterre ; cependant n'approuvons pas une chose, par cela seul que l'Angleterre la condamne ; abandonnons des idées que le monde entier réprouve, suivons les progrès des lumières, et méritons, sous tous les rapports, l'estime des nations civilisées.

— M. Méhée-Delatouche vient de dénoncer au Roi, dans une lettre très-éloquente, les actes arbitraires commis par les ministres depuis la restauration. Le tableau qu'il fait de ces actes est fort énergique ; il n'a d'autre défaut que d'être extrêmement incomplet.

D. . . . . r.